BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3097

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

103 751 079 RCS Mulhouse.
GELATO MARECHAUX.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 20, Rue des Maréchaux, Cour des Maréchaux-Local 49, 68100 Mulhouse.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif art. R.236-2 du code de commerce Pour la société apporteuse : Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigleGELATO ITALIANO FormeSARL Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté14 rue Henriette 68100 MULHOUSE Montant du capital1000 € RCSRCS MULHOUSE 910 916 568 Pour la société bénéficiaire : Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigleGELATO MARECHAUX FormeSAS Adresse du siège où le projet de fusion peut être consultéCour des Maréchaux – local 49 – 20 rue des Maréchaux 68100 MULHOUSE Montant du capital100 € RCSRCS MULHOUSE 103 751 079 L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : L'actif et le passif de la branche complète de la société GELATO ITALIANO apportée à la société GELATO MARECHAUX, estimés à leurs valeurs comptables conformément au règlement n°2004-01 du Comité de la réglementation comptable, s'élèvent à : Actif :26 783,32 € Passif :12 200,22 € Soit un actif net à transmettre de 14 583,10 €. Effets de l'apport : La société GELATO MARECHAUX, société bénéficiaire, augmentera son capital social de 14 583 € par création de 14 583 actions ordinaires d'un montant nominal de 1 € chacune, attribuées à l'apporteuse, la société GELATO ITALIANO. Le montant prévu de la prime d'apport : Le montant prévu de la prime d'apport s'élève à 0,10 €. La date d'effet prévue est fixée au 1er mai 2026. La date du projet commun de fusion ou de scission : 10 septembre 2026 Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : SociétéDate du dépôtLieu du RCS ApporteuseGELATO ITALIANO11/09/2026MULHOUSE BénéficiaireGELATO MARECHAUX11/09/2026MULHOUSE.